Autodéclaration de l'intermédiaire financier concernant l'ordonnance sur l'Ukraine (RS 946.231.176.72)

En sa qualité d'affilié à l'OAR FSA/FSN, l'intermédiaire financier soussigné (ci-après « l'affilié ») fait les déclarations suivantes :

lie ») fait les déclarations suivantes :	
1.	Déclaration formelle
	La présente déclaration couvre la période du 4 mars 2022 (entrée en vigueur de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine ; RS 946.231.176.72 ; ci-après O-UKR) respectivement depuis le dernier contrôle et le (date du contrôle). Ce laps de temps est appelé ci-après la « période ».
2.	Déclarations matérielles
2.1	L'affilié déclare avoir géré, pendant la période, dossiers impliquant des personnes, des entreprises et/ou des entités visées à l'annexe 8 mentionnée à l'art. 15, al. 1 O-UKR.
2.2	L'affilié déclare avoir respecté le blocage des avoirs prévu à l'art. 15, al. 2 O-UKR dans les dossiers suivants :
2.3	L'affilié déclare avoir fait une déclaration au SECO au sens de l'art. 16 O-UKR concernant les dossiers suivants :
2.4	L'affilié déclare avoir respecté les interdictions prévues par l'O-UKR.
rensei	irme que la présente déclaration est exhaustive et véridique et qu'il est parfaitement gné sur les sanctions prévues par la LBA ainsi que par les statuts et le règlement de FSA/FSN.
 Lieu	Date

L'affilié